

Image not found or type unknown



Peut on licencier un huissier ?

Par **marionc**, le **21/05/2014** à **17:21**

bonjour, rnj'ai mandaté un huissier il y a 7 ans pour récupérer 4000 euros que me devait un locataire (loyers impayés).rnentre le debiteur et moi nous avons déjà versé 2000 euros de frais (moi 600 et lui 1400), par contre je n'ai jamais touché 1 centime !!rnde puis le début d'année, une saisie sur salaire a été mise en place et les paiements sont réguliers, jusque là l'huissier gardait tout pour des frais impayés (encore !!)rnmais maintenant, l'argent devrait me revenir mais l'huissier va se servir encore sur chaque paiement!rnd'ou ma question, puis je " demandater " mon huissier maintenant que c'est le tribunal qui gere mon dossier ?rnrmernrnmb : je ne suis pas sure d'etre sur le bon forumrn est ce du droit pénal

Par **marionc**, le **21/05/2014** à **20:34**

personne ne peut m'aider ?